



Aide parent isolé

*La demande d'aide doit impérativement être envoyée **PAR COURRIER** avant le **15 décembre***

Cette aide est accordée à l'adhérent interne pour tout enfant de moins de 22 ans, de parent isolé.

Cette aide financière d'un montant de **80 euros** est accordée chaque année.

Pour obtenir votre aide, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- La copie de l'attestation de soutien familial délivrée par la CAF,
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Demande à envoyer OBLIGATOIREMENT à l'adresse suivante :

**Laurent KOCH
59, rue Charles Lucot
52100 SAINT-DIZIER**



Formulaire de demande de l'Aide

Parent isolé

(658217)

La demande d'aide doit impérativement être envoyée PAR COURRIER avant le 15 décembre

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

☐ - Copie de l'attestation de soutien familial,

☐ - RIB (pour une 1^{ère} demande)

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservé au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

☐ - Justificatif

Montant : _____ - Date de paiement : _____